

Vu le Code de l'Urbanisme, article L 123-13 et R 123-20-2 notamment,

Vu le projet de 1ère modification simplifiée ;

Monsieur le Maire de la commune de MOURS informe qu'une mise à disposition du public relative au projet de première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MOURS sera ouverte du lundi 05 juillet 2010 au samedi 04 septembre 2010 inclus.

Ce projet de modification simplifiée porte sur la modification du coefficient d'emprise au sol des zones UA et UB et sur une possibilité d'extension en zone UBB.

Le dossier de projet de modification simplifiée du P.L.U et l'exposé de ses motifs (consultable sur le site internet de la commune : www.ville-mours.fr) seront mis à disposition du public comme suit :

Mairie de MOURS
1 bis, rue de Nointel
95260 MOURS

Le lundi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00

Le mardi de 13 h 30 à 18 h 00

Le mercredi de 13 h 30 à 18 h 00

Le jeudi de 13 h 30 à 18 h 00

Le vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Le samedi de 09 h 00 à 12 h 00

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert à la mairie de MOURS.